

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 10/12/2020      Séance du : 17/12/2020      Date d'affichage : 18/12/2020  
Conseillers élus : 10      Présents : 10      Votants : 10

L'an deux mil vingt et le dix-sept du mois de décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Bruno LACORNE, Christian BALIGAND, Marie-Dominique DELORME, Nicolas GUILLAUME, Lucie MORAILLON, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR, Pierre LIONET.

A été désigné secrétaire de séance : Pierre LIONET

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 19 novembre 2020, Bruno LACORNE regrette que sur le sujet du Rallye des Vins il n'y ait pas eu de réel débat en Conseil municipal et dans ces conditions il ne signera pas le compte rendu, ainsi que Christian BALIGAND et Nicolas GUILLAUME. Celui-ci est adopté à la majorité.

### DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET COMMUNAL

M. le Maire indique qu'une Décision Modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits sur le budget communal pour tenir compte du versement du solde de la mission de l'architecte Bernard COUDEYRE pour la rénovation de la salle communale, à hauteur de 1 248,00 €.

Investissement :

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
20 / 20311	Frais d'études	+ 1 248,00 €	
21 / 21318	Autres bâtiments publics	- 1 248,00 €	

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision Modificative n°2 sur le budget communal, telle que présentée.

### AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS AVANT LE VOTE

#### DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire précise qu'afin de ne pas pénaliser les entreprises et éviter les interruptions dans le paiement des factures des fournisseurs en section d'investissement, le Conseil municipal, peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le paiement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER, pour l'exercice 2021 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le paiement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon le détail suivant :

<b>ARTICLE INVESTISSEMENTS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>INSCRIPTION BP 2020</b>	<b>AUTORISATION DE MANDATEMENT</b>
21 / 21318	Autres bâtiments publics	28 350,65 €	7 087,00 €
21 / 2132	Immeubles de rapport	1 657,00 €	414,00 €
21 / 2152	Réseaux de voirie	25 000,00 €	6 250,00 €
21 / 2188	Autres immobilisations	1 000,00 €	250,00 €

#### **ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES (DENOMINATION ET NUMEROTATION)**

M. le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, qui est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La précédente municipalité avait délibéré dans sa séance du 16 juin 2020 mais n'a pas produit de délibération, ni transmis aucun document au contrôle de légalité.

Aussi, afin de corriger ce manquement et pour régulariser le dossier d'adressage auprès des partenaires concernés, le Conseil municipal est amené à délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, une abstention (Pierre LIONET).

- DECIDE la dénomination et numérotation des voies libellées suivantes :
  - o Allée des vignes
  - o Allée du Grand Majard
  - o Chemin de La Charme
  - o Chemin de La Mouille du Bois
  - o Chemin de La Mure
  - o Chemin de la Péroude
  - o Chemin de La Pierre
  - o Chemin de Montangerand
  - o Chemin de Praye
  - o Chemin des Meuriers
  - o Chemin en Gaby

- **Impasse des Charbonnières**
  - **Impasse des Petits Champs**
  - **Impasse des Sardys**
  - **Impasse du Paquier**
  - **Impasse en Bataille**
  - **Impasse en Venne**
  - **Place de L'Eglise**
  - **Route de Bourgogne**
  - **Route de Cluny**
  - **Route de La Grande Montagne**
  - **Route de Montval**
  - **Route des Enceints**
  - **Route des Grands Gouillats**
  - **Route du Rousset**
  - **Rue du Clos du Bois**
- CHARGE M. le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, à La Poste.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- M. le Maire fait part de la demande de Mme Isabelle SEVE pour acquérir un terrain appartenant à la commune cadastré A-463 d'une surface de 5 360 m2 pour faire de l'élevage de moutons.  
Le Conseil municipal décide de sursoir à statuer en attendant de fixer un rendez-vous avec les représentants de l'ONF.
- M. le Maire informe du projet de l'intercommunalité de poser de panneaux signalétiques d'informations en entrée et sortie des communes membres.  
Le Conseil municipal se montre réservé sur la pose de certains panneaux, notamment les 3 intitulés : « Bienvenue à Bourgvilain », qui seraient en concurrence avec les panneaux routiers officiels.
- M. le Maire remet les résultats de l'étude faite à la suite de l'enquête publique sur la création d'un marché de producteurs sur la commune. Un groupe de travail est constitué pour suivre ce dossier. Il comprend : Gilles LAMETAIRIE ; Lucie MORAILLON ; Bastien ROUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Prochaine séance du Conseil municipal, le jeudi 28 janvier 2021 à 19h00.